

*Canada Enterprise  
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement  
d'urgence d'entreprises du Canada*

**Rapport du deuxième trimestre  
30 juin 2021**

*A subsidiary of Canada Development  
Investment Corporation*

*Une filiale de La Corporation de  
développement des investissements du Canada*

# Rapport trimestriel et rapport de gestion

## Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction par les hauts dirigeants	1
<hr/>	
Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation	2
<hr/>	
Rapport de gestion	4
<hr/>	
États financiers résumés intermédiaires de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au 30 juin 2021 et pour la période close à cette date	8
<hr/>	

## Adresse de la Corporation

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada  
1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

**Téléphone :** (416) 966-2221

**Télexcopieur :** (416) 966-5485

**Site Web :** [www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca)

## **Déclaration de responsabilité de la direction par les hauts dirigeants**

---

La responsabilité des états financiers résumés intermédiaires non audités ci-joints de la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») incombe à la direction et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 16 août 2021. Les états financiers intermédiaires ont été dressés par la Corporation conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la Corporation a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances.

La CFUEC maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que ses actifs sont comptabilisés et protégés de manière adéquate.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers visés par le présent rapport essentiellement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers de la CFUEC et communique ses conclusions au conseil pour examen et approbation. Le comité d'audit rencontre aussi les auditeurs conjoints de la Corporation afin de discuter des questions d'audit et des questions liées à la présentation de l'information financière. Aucun audit interne n'a encore été réalisé du fait que le premier exercice complet au cours duquel la Corporation exerce ses activités n'est pas encore terminé.

En tant que président et chef de la direction et vice-président, finances, de la CFUEC nous avons examiné les états financiers résumés intermédiaires de la Corporation, et, à la lumière de nos connaissances et ayant exercé un contrôle diligent, nous sommes d'avis qu'ils donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour le semestre clos le 30 juin 2021.



**Zoltan Ambrus, CFA, LL.B.**  
Président et chef de la direction  
CFUEC



**Andrew Stafli, CPA, CA**  
Vice-président, finances  
CFUEC

Le 16 août 2021

## Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation

---

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») a été constituée le 11 mai 2020 et est la propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), une société d'État fédérale. La CFUEC est une société d'État non-mandataire qui n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Depuis le début de 2020, l'économie canadienne a fait face à des défis considérables par suite de la chute de la demande de biens et services à l'échelle mondiale causée par la pandémie de coronavirus (« COVID-19 »). La capacité des sociétés à accéder au crédit a aussi été limitée en raison des incertitudes sur les marchés des capitaux. Ne bénéficiant plus d'un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes ont dû composer avec des restrictions budgétaires et pourraient continuer de faire face à de telles restrictions, ce qui risque de ralentir les perspectives de croissance économique à long terme. La CFUEC a été chargée d'aider le gouvernement du Canada (le « gouvernement du Canada » ou le « gouvernement ») dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 en mettant en œuvre le programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE » ou le « programme de crédit ») en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») et le ministère des Finances.

Le programme de CUGE est administré conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances et a été conçu pour offrir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ne peuvent être comblés par les sources de financement conventionnelles. L'objectif du CUGE est de protéger les emplois au Canada, d'aider les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique actuel et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances. Le CUGE ne pourra servir à régler des cas d'insolvabilité ni à restructurer une entreprise, et n'est pas destiné aux entreprises qui ont déjà la capacité de passer à travers cette crise. Les liquidités supplémentaires offertes dans le cadre du CUGE constituent plutôt un soutien financier d'urgence pour les grandes entreprises canadiennes aux prises avec des difficultés financières en raison des conséquences que la pandémie de COVID-19 a eues sur l'économie, qui permettra à ces entreprises ainsi qu'à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités durant cette période difficile, et de se positionner pour une relance économique rapide. Le programme est offert aux grands employeurs canadiens :

- a) qui ont une incidence significative sur l'économie canadienne, comme en attestent leurs activités importantes au Canada ou leurs nombreux effectifs au Canada;
- b) qui affichent en général un chiffre d'affaires annuel d'environ 300 M\$ ou plus;
- c) qui ont besoin d'un prêt minimum d'environ 60 M\$.

Les sociétés qui obtiennent un financement dans le cadre du CUGE doivent s'engager à maintenir leurs activités au pays, à faire des efforts raisonnables sur le plan commercial pour réduire les pertes d'emploi et à démontrer qu'elles disposent d'un plan précis de retour à la stabilité financière. Elles doivent aussi respecter certaines restrictions visant la rémunération des dirigeants, les dividendes et les rachats d'actions et publier des rapports annuels sur la divulgation relative aux changements climatiques soulignant de quelle manière leurs activités futures favoriseront la protection de l'environnement et contribueront à l'atteinte des objectifs du Canada sur le plan climatique. Les prêts standards accordés aux termes du CUGE sont constitués d'une tranche de 80 % non garantie et d'une tranche de 20 % garantie selon des modalités identiques à celles des créanciers garantis existants des emprunteurs. Des frais sont facturés relativement aux prêts engagés et d'autres frais sont payables au moment du remboursement. Les taux d'intérêt augmentent sur la durée du prêt non garanti de cinq ans.

En avril, le gouvernement a offert deux programmes de soutien financier supplémentaires pour les compagnies aériennes canadiennes, dans le cadre du programme de CUGE. L'un des deux programmes vise

## **Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation (suite)**

---

seulement les grandes compagnies aériennes canadiennes et l'autre, le programme de facilité en soutien au remboursement de bons de voyage, vise toutes les compagnies aériennes canadiennes.

### **Soutien financier au secteur du transport aérien au Canada**

#### **Prêts aux grandes compagnies aériennes canadiennes.**

Pour être admissibles à un soutien financier, les compagnies aériennes doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- a) être constituées en société ou être formées en vertu des lois fédérales du Canada ou d'une compétence provinciale ou territoriale canadienne;
- b) avoir des revenus annuels d'au moins 4 G\$ en 2019;
- c) ne pas être impliquées dans une procédure d'insolvabilité active;
- d) avoir des activités ou un effectif important au Canada.

Le soutien financier peut prendre la forme de facilités de prêt garanties, ou d'un placement en titres de capitaux propres assorti de facilités de prêt garanties et non garanties. Dans le cas d'un placement en titres de capitaux propres, le placement de la Corporation dans des actions ordinaires avec droit de vote d'une compagnie aérienne ne peut excéder 20 % du capital total des facilités de prêt garanties et non garanties.

#### **Facilités de prêt pour remboursement de bons de voyage**

Les facilités de prêt pour remboursement de bons de voyages sont fournies aux compagnies aériennes canadiennes pour les aider à rembourser les voyageurs dont le voyage a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19. Pour être admissible à cette aide financière, la compagnie aérienne doit avoir un contact direct avec les clients et satisfaire aux exigences suivantes :

- a) être constituée en société ou être formée en vertu des lois fédérales du Canada ou d'une compétence provinciale ou territoriale canadienne;
- b) avoir des revenus annuels d'au moins 300 M\$ avant la pandémie de COVID-19;
- c) ne pas être impliquée dans une procédure d'insolvabilité active.

La facilité en soutien au remboursement de bons de voyage sera une facilité à terme non renouvelable aux termes du programme de prêt au titre du CUGE. Le montant total de cette facilité ne doit pas dépasser le montant maximal de l'obligation. Le plafond qui s'applique à une compagnie aérienne particulière se situera entre 80 % et 100 % de son estimation de l'obligation maximale. Le montant maximal qu'une compagnie aérienne peut emprunter aux termes de ce programme s'élève à 2 G\$. La facilité de prêt pour remboursement des bons de voyage sera un prêt à terme non renouvelable. Les taux d'intérêt seront fixés sur la durée de sept ans.

#### **Responsabilités de la CFUEC**

La CFUEC est chargée de recevoir les demandes de prêts, d'effectuer des analyses financières et des contrôles diligents, d'évaluer les demandes en fonction des critères d'admissibilité et des modalités approuvés par la ministre des Finances, et de conclure et financer des transactions de financement conformément à ces modalités. La CFUEC est responsable du suivi et de la gestion des prêts qu'elle octroie. La CFUEC est financée par l'émission d'actions privilégiées au gouvernement du Canada, conformément à la convention de financement.

## **Mandat et pratiques de gouvernance de la Corporation (suite)**

---

Le conseil de la CFUEC a été nommé par la CDEV et est responsable de la stratégie globale et de l'exploitation de la Corporation. Le conseil a embauché un président et chef de la direction, dont la

responsabilité est de gérer la Corporation conformément au mandat reçu de la ministre des Finances. L'équipe de gestion de la CFUEC se trouve à Toronto et travaille en étroite collaboration avec des conseillers externes, des spécialistes contractuels et le conseil afin d'assurer le fonctionnement efficace de la Corporation. La société mère de la CFUEC, la CDEV, fournit à la Corporation des fonctions de soutien et l'expertise de certains membres de son équipe de direction, en échange de frais de gestion, aux termes d'une entente de service.

## **Rapport de gestion pour la période close le 30 juin 2021**

---

Les communications publiques de la CFUEC, y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des attentes, des estimations et des intentions de la CFUEC. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que spécifique. Ainsi, les pronostics, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs. Plus précisément, les produits d'intérêts tirés des prêts de la CFUEC sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui comporte plusieurs hypothèses quant au calendrier prévu de prélèvement et remboursement sur les prêts. Ces hypothèses peuvent varier en fonction des données à jour et donner lieu à des profits et pertes au cours de la durée réelle des prêts en question. Ces profits et pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la période au cours de laquelle les hypothèses sont mises à jour. La CFUEC détient aussi des instruments de capitaux propres qui sont exposés au risque de marché, ce qui aura une incidence sur les résultats financiers futurs au moment où les ventes auront lieu.

### **Performance de la Corporation**

Dans le cadre de son mandat, la CFUEC doit recevoir les demandes de prêts, évaluer les demandes en fonction des critères d'admissibilité et des modalités approuvés par la ministre des Finances, et financer les transactions admissibles. La CFUEC effectue également le suivi et la gestion des prêts qu'elle octroie.

**Performance** : La CFUEC a été constituée et a mis en place des processus et des procédures pour la mise en œuvre du programme de CUGE. La CFUEC a aussi embauché des conseillers financiers et juridiques afin de l'aider dans le cadre de l'évaluation des demandes de prêts et de la signature des documents relatifs aux prêts. Depuis sa constitution, la CFUEC a examiné et évalué plusieurs demandes de prêts d'emprunteurs potentiels. Comme il est décrit ci-dessous, la CFUEC a octroyé les prêts suivants et les prêts pour remboursement de bons de voyage et effectue maintenant le suivi et la gestion des prêts qu'elle a financés.

**Rapport de gestion pour la période close le 30 juin 2021  
(suite)**

**Prêts émis**

<b>Emprunteur</b>	<b>Entente conclue</b>	<b>Au 30 juin 2021</b>	
		<b>Engagement de prêt total</b>	<b>Montant financé</b>
Gateway Casinos & Entertainment Ltd.	Sept. 2020	200 M\$	200,0 M\$
Conuma Resources Ltd.	Oct. 2020	120 M\$	120,0 M\$
Vacances Sunwing Inc.	Janv. 2021	348 M\$	96,9 M\$
Goodlife Fitness Centres Inc.	Févr. 2021	310 M\$	160,1 M\$
Air Canada	Avr. 2021	3 975 M\$	–
Transat A.T. Inc.	Avr. 2021	390 M\$	100,0 M\$
Porter Aircraft Leasing Corp.	Juin 2021	250 M\$	60,0 M\$
		<b>5 593 M\$</b>	<b>737,0 M\$</b>

**Prêts émis pour remboursement de bons de voyage**

<b>Emprunteur</b>	<b>Entente conclue</b>	<b>Au 30 juin 2021</b>	
		<b>Engagement de prêt total</b>	<b>Montant financé</b>
Air Canada	Avr. 2021	1 404 M\$	857,8 M\$
Transat A.T. inc.	Avr. 2021	310 M\$	218,0 M\$
Porter Aircraft Leasing Corp.	Juin 2021	20 M\$	–
Vacances Sunwing Inc.	Juin 2021	100 M\$	–
		<b>1 834 M\$</b>	<b>1 075,8 M\$</b>

**Analyse du contexte commercial externe**

La gestion du portefeuille de prêts de la CFUEC dépend des conditions générales du marché et de l'économie ainsi que de facteurs propres aux emprunteurs de la CFUEC. Au 30 juin 2021, tous les emprunteurs de la CFUEC exerçaient des activités visées par des restrictions fédérales ou provinciales, et un autre emprunteur exerçait ses activités dans le secteur du charbon sidérurgique, dont les activités ont été visées par des restrictions et ont subi les répercussions de la pandémie sur les marchés internationaux du secteur de la production d'acier. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence limitée sur les activités de la CFUEC, si ce n'est qu'elle a suscité l'intérêt général pour le CUGE chez les emprunteurs potentiels.

**Risques**

Un risque de crédit considérable est associé aux prêts visés par le CUGE en raison des modalités et des critères d'admissibilité du programme. La performance financière de la CFUEC dépend grandement du moment de l'éventuelle reprise économique et de l'incidence de la vague actuelle et des futures vagues de COVID-19. L'objectif étant d'aider les entreprises canadiennes à composer avec le ralentissement économique actuel et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances, on s'attend à ce qu'il y ait des pertes dans le portefeuille. Le rôle principal de la CFUEC est d'octroyer des prêts selon les modalités établies par le gouvernement pour le CUGE plutôt que selon une évaluation de la solvabilité de l'emprunteur. La CFUEC a une tolérance élevée

## **Rapport de gestion pour la période close le 30 juin 2021 (suite)**

---

aux risques macro-économiques et aux pertes financières éventuelles selon les modalités établies pour le programme de CUGE. La CFUEC effectuera néanmoins un suivi des activités de son portefeuille de prêts.

La valeur du placement dans des actions ordinaires d'Air Canada et des placements dans des bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada et d'Air Transat peut varier en fonction de la performance du marché boursier dans son ensemble, des risques liés au secteur du transport aérien et des risques liés à l'emprunteur. Les variations du cours de l'action auront une incidence sur les résultats financiers futurs. À l'heure actuelle, les actions ordinaires et les bons de souscription sont comptabilisés au coût, sauf s'il existe une dépréciation durable.

### **États financiers résumés intermédiaires pour la période close le 30 juin 2021**

Les états financiers résumés intermédiaires non audités du semestre clos le 30 juin 2021 ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public (les « NCSP »). Bien que la CFUEC soit la propriété exclusive de la CDEV, cette dernière ne consolide pas les résultats financiers de la CFUEC selon le référentiel comptable des Normes internationales d'information financière (« IFRS »), comme le prévoit IFRS 10.

Les produits totaux, excluant l'apport du gouvernement, se sont chiffrés à 25 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2021 et se composaient essentiellement de l'intérêt gagné sur les prêts financés en faveur de six emprunteurs, incluant l'amortissement de certains prêts et frais de transaction sur la durée de vie attendue des prêts. Les produits de 74 M\$ prévus sont considérablement plus élevés que les produits réels, du fait que le montant des prêts dont l'octroi était prévu était plus élevé que le montant des prêts qui ont réellement été octroyés.

Une part importante des honoraires engagés sont recouverts auprès des emprunteurs. Aux termes des NCSP, le recouvrement des honoraires est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt. Certains honoraires conditionnels engagés sont recouverts dans la même période auprès de l'emprunteur. Les charges totales pour le semestre clos le 30 juin 2021 se sont établies à 3 M\$ et se rapportent principalement à des honoraires de services-conseils financiers et juridiques pour le contrôle diligent financier et juridique lié aux demandes de prêt. Au cours du semestre, des coûts marginaux conditionnels de 9 M\$ ont été recouverts auprès des emprunteurs. La charge et le montant recouvré sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Étant donné que les charges et les produits se compensent naturellement, il n'y a pas d'incidence sur les produits et les charges. L'écart par rapport aux charges prévues s'explique par le nombre moins élevé de demandes de prêt. Aucune dotation pour perte de crédit n'a été constituée pour la période puisqu'aucun prêt n'avait subi de dépréciation au 30 juin 2021.

L'apport du gouvernement pour le semestre clos le 30 juin 2021 s'est établi à 2 120 M\$ et représente les actions privilégiées émises au gouvernement du Canada.



## Rapport de gestion pour la période close le 30 juin 2021 (suite)

---

La trésorerie totalisait 15 M\$ au 30 juin 2021. La trésorerie provient de l'émission d'actions privilégiées au gouvernement du Canada d'un montant de 2 120 M\$ et a été en partie compensée par le financement des prêts. Après le 30 juin 2021, la Corporation a émis des actions privilégiées supplémentaires pour un total de 450 M\$, comme il est expliqué à la note 11 des états financiers résumés intermédiaires. Il y a également lieu de se reporter à l'état résumé intermédiaire des flux de trésorerie pour la période close le 30 juin 2021.

Les prêts consentis aux emprunteurs totalisaient 1 817 M\$ au 30 juin 2021, ce qui représente une hausse de 1 705 M\$ par rapport au solde au 31 décembre 2020. La hausse au cours du semestre est attribuable au financement de prêts en faveur de cinq nouveaux emprunteurs ainsi qu'au financement additionnel consenti aux deux emprunteurs existants, et a été atténuée par la déduction des ajustements pour tenir compte des intérêts courus calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et des paiements d'intérêts reçus en trésorerie. Comme il est indiqué à la note 11 des états financiers résumés intermédiaires. Pour obtenir des informations détaillées et à jour sur les prêts octroyés, il y a lieu de se reporter au site Web de la CFUEC ([www.ceefc-cfuec.ca](http://www.ceefc-cfuec.ca)).

Les actions ordinaires d'Air Canada sont comptabilisées au coût. Les bons de souscription d'Air Canada et d'Air Transat sont comptabilisés au coût, qui est de néant selon le référentiel comptable des NCSP.

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires ordinaires ou privilégiés au cours du premier et du deuxième trimestres de 2021.

États financiers résumés intermédiaires de

# **LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA**

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021  
(non audité)

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire de la situation financière  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2021	31 décembre 2020
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	15 164 \$	82 673 \$
Intérêts à recevoir	–	389
Prêts consentis aux emprunteurs (note 4)	1 817 303	111 822
Montant à recevoir des actionnaires (note 6)	–	187
Placements en titres de capitaux propres (note 5)	500 000	–
	<b>2 332 467</b>	<b>195 071</b>
<b>Passif financier</b>		
Dettes fournisseurs	1 000	5 613
Montant à payer à des actionnaires (note 6)	304	–
	<b>1 304</b>	<b>5 613</b>
<b>Actifs financiers nets et excédent accumulé (note 7)</b>	<b>2 331 163 \$</b>	<b>189 458 \$</b>

Engagements (note 9)

Éventualités (note 10)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 11)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 30 juin 2021		Semestres clos les 30 juin 2021		Période allant du 11 mai 2020, date de constitution, au 30 juin 2020
	Note 3 Budget	Réel	Note 3 Budget	Réel	Réel
<b>Produits</b>					
Produits d'intérêts – prêts	45 325 \$	17 429 \$	73 500 \$	24 915 \$	– \$
Produits d'intérêts – banque	–	38	–	58	–
	45 325	17 467	73 500	24 973	–
<b>Charges</b>					
Honoraires	4 624	1 179	9 248	2 612	3 689
Frais de gestion	475	169	950	339	429
Salaires et avantages du personnel	422	96	844	170	63
Autres charges	180	72	360	147	32
	5 701	1 516	11 402	3 268	4 213
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	39 624	15 951	62 098	21 705	(4 213)
<b>Apport du gouvernement (note 7)</b>	375 000	1 900 000	750 000	2 120 000	1
<b>Bénéfice d'exploitation net</b>	414 624	1 915 951	812 098	2 141 705	(4 212)
Excédent accumulé à l'ouverture de la période	2 670 475	415 212	2 273 001	189 458	–
<b>Excédent (déficit) accumulé à la clôture de la période</b>	3 085 099 \$	2 331 163 \$	3 085 099 \$	2 331 163 \$	(4 212) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire de la variation des actifs financiers nets  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Semestres clos les		Pour
	30 juin 2021		30 juin 2021		la période
	Budget	Réel	Budget	Réel	allant du
					11 mai 2020,
					date de
					constitution, au
					30 juin 2020
					Réel
Bénéfice (perte)					
d'exploitation net	414 624 \$	1 915 951 \$	812 098 \$	2 141 705 \$	(4 212) \$
Actifs financiers nets					
au début de la période	2 670 475	415 212	2 273 001	189 458	–
<b>Actifs financiers nets</b>					
<b>à la fin de la période</b>	<b>3 085 099 \$</b>	<b>2 331 163 \$</b>	<b>3 085 099 \$</b>	<b>2 331 163 \$</b>	<b>(4 212) \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État résumé intermédiaire des flux de trésorerie  
(non audité)  
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2021	Pour la période allant du 11 mai 2020, date de constitution, au 30 juin 2020
<b>Activités d'exploitation :</b>			
Bénéfice (perte) d'exploitation net	1 915 951 \$	2 141 705 \$	(4 212) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments hors trésorerie :			
Produits d'intérêts – prêts (note 4)	(17 429)	(24 915)	–
Moins : Intérêts sur les prêts reçus en trésorerie (note 4)	1 896	2 367	–
	1 900 418	2 119 157	(4 212)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Intérêts à recevoir	5	389	–
Sommes à payer à un actionnaire	233	491	1 483
Dettes fournisseurs	(363)	(4 613)	2 730
	(125)	(3 733)	4 213
Variation de la trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 900 293	2 115 424	1
<b>Activités d'investissement :</b>			
Prêts octroyés, déduction faite des coûts de transaction et des charges recouvrables	(1 482 806)	(1 682 933)	–
Acquisition de placements en titres de capitaux propres (note 5)	(500 000)	(500 000)	–
Variation de la trésorerie affectée aux activités d'investissement	(1 982 806)	(2 182 933)	–
Trésorerie à l'ouverture de la période	97 677	82 673	–
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>15 164 \$</b>	<b>15 164 \$</b>	<b>1 \$</b>
<b>Représentés par ce qui suit :</b>			
Trésorerie	15 164 \$	15 164 \$	1 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers résumés intermédiaires.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC » ou la « Corporation ») est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est pour sa part la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « gouvernement » ou le « gouvernement du Canada »). En vertu du décret (CP 2020-305) rendu par le gouverneur en conseil, la CDEV a constitué la CFUEC sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 11 mai 2020. La Corporation est soumise à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'objectif de la Corporation est, tel qu'il est stipulé dans le décret (CP 2020-307) selon l'alinéa 89 de la LGFP, d'administrer, d'approuver et de financer des transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « programme de financement »). Le programme de financement a été conçu pour offrir un financement intérimaire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins, dans le contexte de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 »), ne peuvent être comblés par les sources de financement conventionnelles. Se reporter à la note 4 pour plus de détails concernant le programme de financement.

En avril 2021, le programme de CUGE a été étendu pour fournir de l'aide financière aux transporteurs aériens canadiens. En plus des facilités de prêt garanties et non garanties, une facilité de bons d'échange est accordée aux transporteurs aériens canadiens inscrits au programme de CUGE pour les aider à rembourser les voyageurs dont le voyage a été annulé en raison de la pandémie. Le soutien financier peut aussi inclure un placement par la Corporation dans les actions ordinaires avec droit de vote de la compagnie aérienne. Se reporter à la note 5 pour un complément d'information.

## 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles qui sont présentées à la note 2 des états financiers audités de 2020 de la Corporation.

Les états financiers résumés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations qui sont normalement fournies dans des états financiers annuels, et doivent donc être lus parallèlement aux états financiers audités de 2020 de la Corporation. Les informations contenues dans les états financiers audités de 2020 s'appliquent au trimestre écoulé, à moins qu'elles ne soient mises à jour dans les présentes.

Les nouvelles normes comptables suivantes ont été adoptées par la Corporation le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### a) Placements en titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres comprennent les placements dans des actions ordinaires et des bons de souscription de sociétés ouvertes canadiennes.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Actions ordinaires

Les placements dans des actions cotées en bourse sont comptabilisés au coût sauf s'il existe une perte de valeur durable, auquel cas les placements sont ramenés à un montant qui se rapproche de leur valeur recouvrable nette dans l'état des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé. Le revenu tiré de ces placements est comptabilisé seulement lorsqu'il est reçu ou à recevoir.

### ii) Bons de souscription

Les bons de souscription reçus dans le cadre de l'émission de prêts ont une valeur nette initiale minime ou nulle et sont évalués au coût, sauf s'il existe une perte de valeur durable, auquel cas ils sont ramenés à la valeur réelle, dans l'état des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé.

### b) Coût marginal

Les coûts marginaux qui satisfont à la définition de coût de transaction et qui sont conditionnels à l'émission d'un prêt, notamment les honoraires des consultants participant à l'organisation des prêts, sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif. Étant donné que ces frais sont facturés à l'emprunteur et considérés comme faisant partie intégrante des rendements, le montant recouvré est également pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif. La charge et le montant recouvré sont considérés comme des flux de trésorerie de compensation qui n'ont pas d'incidence sur les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 3. Budget à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé

Le budget initial qui a été approuvé par le Conseil a été établi selon la comptabilité de caisse, alors que les présents états financiers résumés intermédiaires ont été préparés selon la comptabilité d'exercice conformément aux NCSP. En conséquence, aux fins d'inclusion à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé, le budget a été ajusté, d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice, conformément aux NCSP. Comme l'indique le rapprochement ci-dessous, un ajustement a dû être apporté aux produits d'intérêts prévus. Initialement, les produits d'intérêts ont été calculés aux taux d'intérêt contractuels prévus aux conventions de prêt. Aux termes de la comptabilité d'exercice des NCSP, les produits d'intérêts doivent être calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 2 f) des états financiers audités de 2020 pour plus de détails sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

	Trimestre clos le 30 juin 2021			Semestre clos le 30 juin 2021		
	Budget approuvé Selon la comptabilité de caisse	Ajustements	Budget révisé Selon les NCSP	Budget approuvé Selon la comptabilité de caisse	Ajustements	Budget révisé Selon les NCSP
<b>Produits</b>						
Produits d'intérêts – prêts	37 375 \$	7 950 \$	45 325 \$	66 000 \$	7 500 \$	73 500 \$
Produits d'intérêts – banques	–	–	–	–	–	–
Bénéfice (perte) découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	–	–	–	–
	37 375	7 950	45 325	66 000	7 500	73 500
<b>Charges</b>						
Honoraires	4 624	–	4 624	9 248	–	9 248
Frais de gestion	475	–	475	950	–	950
Salaires et avantages du personnel	422	–	422	844	–	844
Autres charges	180	–	180	360	–	360
	5 701	–	5 701	11 402	–	11 402
<b>Bénéfice d'exploitation avant l'apport du gouvernement</b>	<b>31 674 \$</b>	<b>7 950 \$</b>	<b>39 624 \$</b>	<b>54 598 \$</b>	<b>7 500 \$</b>	<b>62 098 \$</b>

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs

La Corporation accorde des prêts aux termes du programme de CUGE, comme il est précisé ci-dessous.

### a) Prêts initiaux accordés aux termes du CUGE

Pour être admissible à un prêt, tout emprunteur qui n'est pas une compagnie aérienne doit présenter une demande de financement de 60 000 \$ ou plus, exercer des activités d'exploitation d'envergure ou disposer d'effectifs importants au Canada et ne pas être partie prenante à une procédure d'insolvabilité au moment où il présente la demande. Le prêt est offert sous forme de deux facilités de crédit : i) une facilité non garantie qui correspond à 80 % du prêt total, et ii) une facilité garantie qui correspond à 20 % du prêt total. Le prêt est avancé par tranches au cours d'une période de 12 mois et les intérêts sont imputés selon les modalités de la convention de prêt conclue avec l'emprunteur. La durée de la facilité de prêt non garantie est de cinq ans. Les modalités de la facilité de prêt garantie correspondent à celles des dettes garanties existantes de l'emprunteur. L'emprunteur peut, à son gré, rembourser le montant du capital et les intérêts courus et non payés en totalité ou en partie, à tout moment et sans pénalité. Les montants remboursés ne peuvent être empruntés à nouveau. Au cours des deux premières années suivant l'octroi de la facilité de prêt non garantie, un emprunteur peut effectuer des paiements d'intérêts en nature en ajoutant l'intérêt au capital du prêt. Les paiements d'intérêts en nature ajoutés au montant du capital portent intérêt au taux d'intérêt applicable et sont traités comme une composante du solde du capital.

Les obligations relatives à la facilité de prêt garantie de chaque emprunteur seraient une sûreté opposable grevant les actifs corporels et incorporels de l'emprunteur i) qui ne sont actuellement pas grevés et que la Corporation juge satisfaisants, à sa seule discrétion, ou ii) qui sont visés par des sûretés en faveur des prêteurs garantis de premier rang (les « prêteurs de premier rang ») de l'emprunteur, laquelle sûreté doit avoir égalité de rang avec les sûretés en faveur des prêteurs de premier rang.

Les intérêts sont accumulés quotidiennement et le taux annuel appliqué à la tranche prélevée de la facilité de prêt non garantie s'élève respectivement à 5 %, 8 %, 10 %, 12 % et 14 % de la première à la cinquième année. En cas de défaut de paiement, le taux d'intérêt applicable sera augmenté de 2 % par année. Le taux d'intérêt imputé à la tranche prélevée de la facilité de prêt garantie correspond au taux d'intérêt exigé à l'égard de la convention de prêt garanti existante de l'emprunteur.

Si l'emprunteur est une société ouverte canadienne (ou la filiale fermée d'une société ouverte canadienne), la Corporation reçoit des bons de souscription comportant l'option d'acheter des actions ordinaires de l'emprunteur (ou de sa société mère ouverte) selon un prix d'exercice global équivalent à 18,75 % du montant total de l'engagement aux termes de la facilité de prêt non garantie. Les droits rattachés aux bons de souscription sont acquis proportionnellement aux prêts consentis aux termes de la facilité de prêt non garantie. Les bons de souscription dont les droits sont acquis peuvent être exercés en totalité ou en partie en tout temps ou après la date d'acquisition des droits et pendant la durée de dix ans, pourvu que le nombre de bons de souscription ajouté au nombre de tous les bons de souscription précédemment exercés ne dépasse pas la moitié des bons de souscription dont les droits sont acquis dans l'année suivant la date de clôture. Si le prêt est remboursé dans les 12 mois, la moitié de tous les bons de souscription dont les droits sont acquis sont annulés. Se reporter à la note 5 b) pour un complément d'information sur les bons de souscription reçus par la Corporation.

Des frais non remboursables équivalant à 6,25 % du montant en capital total avancé de la facilité de prêt non garantie sont imposés aux emprunteurs privés qui ne sont pas des sociétés ouvertes canadiennes. Ces frais sont payables à la date d'échéance de la facilité de prêt non garantie. Si le prêt n'est pas remboursé en entier au cours de la première année suivant l'octroi, des frais supplémentaires de 6,25 % seront exigés à la date d'échéance de la facilité de prêt non garantie.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs (suite)

### b) Facilités pour grande compagnie aérienne

Pour être admissibles à un soutien financier, les compagnies aériennes (ci-après appelées, la « compagnie aérienne ») doivent satisfaire aux exigences suivantes : i) être constituées en société ou être formées en vertu des lois fédérales du Canada ou d'une compétence provinciale ou territoriale canadienne, ii) avoir des revenus annuels d'au moins 4 000 000 \$ en 2019, iii) ne pas être impliquées dans une procédure d'insolvabilité active, et iv) avoir des activités ou un effectif important au Canada. Le soutien financier peut prendre la forme de facilités de prêt garanties et non garanties ou d'un placement en titres de capitaux propres assorti de facilités de prêt garanties et non garanties. Dans le cas d'un placement en titres de capitaux propres, le placement de la Corporation dans des actions ordinaires avec droit de vote d'une compagnie aérienne ne peut excéder 20 % du capital total des facilités de prêt garanties et non garanties.

Les facilités de prêt peuvent être des prêts renouvelables ou des prêts à terme non renouvelables et peuvent être divisées en plusieurs tranches. Le capital de la facilité de prêt non garantie ne peut dépasser 80 % du capital total des facilités de prêt garanties et non garanties. Le taux d'intérêt des facilités de prêt peut être fixe ou variable et la date d'échéance peut aller jusqu'à sept ans à compter de la date de clôture. À la date de clôture du prêt, l'emprunteur doit payer des coûts de transaction non remboursables correspondant à 25 points de base (« p. b. ») du montant total de l'engagement de prêt de la Corporation. L'emprunteur est aussi tenu de rembourser à la Corporation les frais juridiques et les frais de services-conseils financiers engagés par celle-ci relativement au prêt accordé à l'emprunteur.

Si la compagnie aérienne est une société ouverte canadienne, la Corporation recevra des bons de souscription pouvant être exercés contre des actions ordinaires avec droit de vote à un prix d'exercice total correspondant à 10 % du capital total des facilités de prêt garanties et non garanties. La moitié des droits rattachés aux bons de souscription seront acquis à la date de clôture et le reste le sera dans la même proportion et en même temps que les avances consenties aux termes des facilités de prêt non garanties. Les bons de souscription dont les droits sont acquis peuvent être exercés, en totalité ou en partie, pendant la durée de dix ans.

### c) Facilités en soutien au remboursement de bons de voyage

Pour être admissible à un prêt aux termes du programme de remboursement des bons de voyage, la compagnie aérienne doit satisfaire aux exigences suivantes : i) être constituée en société ou être formée en vertu des lois fédérales du Canada ou d'une compétence provinciale ou territoriale canadienne, ii) avoir des revenus annuels d'au moins 300 000 \$ avant la pandémie de COVID-19, et iii) ne pas être impliquée dans une procédure d'insolvabilité active. Le montant maximal qu'une compagnie aérienne peut emprunter dans le cadre de ce programme est de 2 000 000 \$ et le montant emprunté doit être sous forme de prêt à terme non renouvelable. Le taux d'intérêt sur cette facilité est le taux obligatoire de sept ans du gouvernement du Canada et la date d'échéance peut aller jusqu'à sept ans à compter de la date de clôture.

À la date de clôture du prêt, l'emprunteur doit payer des coûts de transaction non remboursables correspondant à 25 p. b. du montant total de l'engagement de prêt de la Corporation. L'emprunteur est aussi tenu de rembourser à la Corporation les frais juridiques et les frais de services-conseils financiers engagés par celle-ci relativement au prêt accordé à l'emprunteur.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs (suite)

Le tableau suivant présente une ventilation des facilités de prêt au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

	30 juin 2021	31 décembre 2020
	Aux	
<b>Nombre d'emprunteurs</b>	<b>7</b>	<b>2</b>
<b>Total de l'engagement de prêt</b>		
Facilités de prêt non garanties	3 769 400 \$	256 000 \$
Facilités de prêt garanties	1 823 600	64 000
Facilités en soutien au remboursement de bons de voyage	1 834 746	–
	<b>7 427 746 \$</b>	<b>320 000 \$</b>
<b>Total cumulatif des sommes prélevées</b>		
Facilités de prêt non garanties	589 564 \$	88 000 \$
Facilités de prêt garanties	147 391	22 000
Facilités en soutien au remboursement de bons de voyage	1 075 836	–
	<b>1 812 791 \$</b>	<b>110 000 \$</b>
<b>Encours des prêts<sup>1</sup></b>		
Facilités de prêt non garanties	599 737 \$	89 787 \$
Facilités de prêt garanties	141 730	22 035
Facilités en soutien au remboursement de bons de voyage	1 075 836	–
	<b>1 817 303 \$</b>	<b>111 822 \$</b>

<sup>1</sup> Compte tenu des intérêts courus calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des frais juridiques et frais de services-conseils financiers recouverts auprès des emprunteurs.

Au 30 juin 2021, le solde des prêts consentis aux emprunteurs comprenait des intérêts courus, mais non payés, respectivement de 24 733 \$, de 437 \$ et de néant \$ (2 428 \$, 195 \$ et néant au 31 décembre 2020) sur les facilités en soutien au remboursement de bons de voyage garanties et non garanties.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2021, le montant des produits d'intérêts comptabilisé dans l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif s'est établi respectivement à 17 429 \$ et à 24 915 \$. Conformément aux modalités des conventions de prêt, le montant des intérêts recouverts en trésorerie auprès des emprunteurs au cours de la même période s'est chiffré respectivement à 1 888 \$ et à 2 748 \$.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 4. Prêts consentis aux emprunteurs (suite)

Les remboursements de prêt à recevoir pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont présentés dans le tableau suivant.

2022	24 000 \$
2023	22 134
2024	57 702
2025	304 139
2026	337 264
2027 et par la suite	1 075 836
	<b>1 821 075 \$</b>

## 5. Placements en titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont composés de ce qui suit :

### a) Actions cotées en bourse

Le 12 avril 2021, la Corporation a acheté 21 570 942 actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada au prix de 23,1793 \$ l'action, ce qui représente un prix d'achat total de 500 000 \$. Au 30 juin 2021, la valeur comptable de ces actions s'élevait à 500 000 \$ (néant au 31 décembre 2020).

### b) Bons de souscription

Comme il est indiqué à la note 4, la Corporation reçoit des bons de souscription permettant d'acquérir des actions ordinaires avec droit de vote de sociétés ouvertes. Le tableau suivant résume les bons de souscription émis en faveur de la Corporation. Au 30 juin 2021, la valeur des bons de souscription était de néant (néant au 31 décembre 2020).

Société	Bons de souscription émis au 30 juin 2021			Bons de souscription acquis au			
	Nombre de bons de souscription (en milliers)	Prix d'exercice par action (en dollars)	Date d'échéance	30 juin 2021	31 décembre 2020		
				Nombre de bons de souscription (en milliers)	Montant	Nombre de bons de souscription (en milliers)	Montant
Air Canada	14 577	27,2698 \$	April 2031	7 288	- \$	-	- \$
Air Transat	13 000	4,5000	April 2031	3 333	-	-	-
					- \$		- \$

Les droits rattachés à la moitié des bons de souscription d'Air Canada seront acquis à la date de clôture du 12 avril 2021 et les droits rattachés au reste des bons de souscription seront acquis proportionnellement aux avances faites aux termes des facilités de prêt non garanties et en même temps que celles-ci. Les droits rattachés aux bons de souscription émis par Air Transat sont acquis proportionnellement aux prêts consentis aux termes de la facilité de prêt non garantie.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 6. Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, la CDEV et ses filiales, tous les ministères, organismes gouvernementaux et sociétés d'État du gouvernement du Canada, ainsi que les principaux dirigeants. Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs et les hauts dirigeants de la Corporation qui sont rémunérés par la Corporation, compte non tenu des frais de gestion que facture la CDEV à la Corporation.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021, la CDEV a fourni à la Corporation des services de gestion se rapportant à des services-conseils aux dirigeants et à des services administratifs, bancaires, financiers et de soutien, à l'égard desquels elle a facturé un montant respectif de 169 \$ et de 339 \$, taxe de vente harmonisée (« TVH ») comprise, qui est présenté à titre de frais de gestion à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé.

La Corporation a aussi convenu de rembourser à la CDEV certaines charges engagées par cette dernière pour le compte de la Corporation, notamment i) les honoraires et les frais de services-conseil, ii) les salaires et avantages du personnel, iii) la rémunération et les dépenses des administrateurs et iv) les frais d'assurance et d'autres charges dont les parties peuvent convenir à l'occasion. Le tableau qui suit présente un aperçu de ces dépenses.

	Trimestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2021	Pour la période allant du 11 mai 2020, date de constitution, au 30 juin 2020
Honoraires	38 \$	53 \$	979 \$
Salaires et avantages du personnel, y compris la rémunération et les dépenses des administrateurs	96	170	63
Autres charges	–	–	12
	<b>134 \$</b>	<b>223 \$</b>	<b>1 054 \$</b>

## 7. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose du bénéfice (de la perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement, majoré de l'apport du gouvernement, tel qu'il est indiqué à la note 2 e) des états financiers audités de 2020. Les paragraphes qui suivent donnent un complément d'information sur l'apport du gouvernement à la Corporation.

### a) Actions ordinaires

La Corporation est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont droit au paiement de dividendes, lesquels sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un (1) vote par action aux assemblées générales de la Corporation. Aucun dividende n'a été déclaré au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, la Corporation avait émis une (1) action ordinaire autorisée et entièrement libérée ((1) au 31 décembre 2020) au prix de 1 \$ (1 \$ au 31 décembre 2020) à la CDEV.

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 7. Excédent accumulé (suite)

### b) Actions privilégiées

Le 18 juin 2020, une entente de financement a été conclue entre la CFUEC et le ministre des Finances, à titre de représentant du gouvernement du Canada, relativement au financement de la CFUEC aux termes des alinéas 60.2 (2)(a)(i) et 60.2 (2)(a)(iii) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le financement est octroyé au moyen de la souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Corporation selon les modalités stipulées dans l'entente de financement afin de fournir à la CFUEC des fonds pour l'administration et la mise en œuvre du programme de CUGE.

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Corporation, sauf si les porteurs d'une autre catégorie ou d'une autre série d'actions de la Corporation ont le droit de voter séparément en tant que porteurs d'une catégorie ou d'une série.

Les porteurs d'actions privilégiées, avant les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs de toute autre action de rang inférieur à celui des actions privilégiées, ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration. Si le conseil d'administration ne déclare aucun dividende sur les actions privilégiées au cours d'un exercice donné, les porteurs de ces actions n'ont droit à aucun dividende pour cet exercice.

Conformément à la LCSA, la Corporation peut, sur préavis d'au moins 30 jours, racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées en circulation au prix de 1 \$ chacune, avec la totalité des dividendes déclarés mais non payés.

Le produit total des actions privilégiées émises à l'intention du gouvernement est inclus au poste « Apport du gouvernement » de l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé. Au rachat de ces actions par la Corporation, le montant de rachat total sera porté en diminution de ce poste.

Les variations des actions privilégiées émises et en circulation sont résumées dans le tableau suivant.

	2021				2020	
	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin		Pour la période allant du 11 mai 2020, date de constitution, au 30 juin 2020	
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Nombre d'actions (en milliers)	Montant
Solde à l'ouverture de la période	420	420 000 \$	200	200 000 \$	–	– \$
Actions émises	1 900	1 900 000	2 120	2 120 000	–	–
Solde à la clôture de la période	<b>2 320</b>	<b>2 320 000 \$</b>	<b>2 320</b>	<b>2 320 000 \$</b>	–	– \$

# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 8. Gestion des risques financiers

La nature des activités de la Corporation expose cette dernière aux risques qui sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses flux de trésorerie, ses résultats et son excédent accumulé. La présente note fournit des informations sur l'exposition de la Corporation à chacun de ces risques ainsi que les objectifs, politiques et processus de la Corporation en ce qui a trait à leur évaluation et à leur gestion.

### a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne remplissent pas leurs obligations contractuelles. La valeur comptable des prêts consentis aux emprunteurs représente l'exposition maximale de la Corporation au risque de crédit. La Corporation cherche à atténuer ce risque en exigeant des garanties à l'égard de ses facilités de prêt garanties.

Les facilités de prêt non garanties de la Corporation ont été octroyées à des emprunteurs ayant peu de possibilités d'emprunter qui font face à des difficultés financières. La Corporation consent ces prêts en fonction du respect des modalités prévues par le ministère des Finances. La Corporation n'effectue pas d'évaluation de crédit exhaustive de l'emprunteur, et ne prête pas d'argent en fonction de la capacité de l'emprunteur à rembourser le prêt. La Corporation octroie plutôt ces prêts selon un certain nombre d'autres critères, notamment le fait que l'emprunteur s'engage à réduire au maximum les pertes d'emploi et à maintenir ses activités au pays, ainsi que la capacité de l'emprunteur de démontrer qu'il a un plan pour revenir à la stabilité financière. Le risque de crédit de la Corporation est donc considéré comme étant très élevé et un suivi est effectué pour relever d'éventuels indices de dépréciation.

Au 30 juin 2021, aucun solde n'était en souffrance ou considéré comme ayant subi une perte de valeur (néant au 31 décembre 2020). Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'a été comptabilisée dans les états financiers résumés intermédiaires.

### b) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte financière découlant de variations défavorables des cours du marché, y compris les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les prix des actions, les taux de change et les prix des marchandises.

La variation des prix des actions a une incidence sur la valeur des actions ordinaires et des bons de souscription détenus par la Corporation. Les variations du cours des actions et des bons de souscription a une incidence sur la « juste valeur » de ces instruments mais non sur leur valeur comptable. Étant donné que les actions et les bons de souscription sont comptabilisés au coût, il n'y a aucune incidence, sauf s'il existe une dépréciation durable.

### c) COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié de pandémie l'épidémie de COVID-19. La propagation de la COVID-19 a provoqué un accroissement considérable de l'incertitude économique et les informations relatives aux répercussions économiques mondiales de la pandémie de COVID-19 et à sa durée évoluent constamment.

Au 30 juin 2021, la pandémie de COVID-19 représentait toujours un défi pour les activités de la Corporation et le contexte commercial, et il est impossible d'estimer raisonnablement l'incidence que la durée et la gravité de la pandémie auront sur les résultats financiers et la situation financière de la Corporation.



# LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Notes annexes (non audité)

Trimestre et semestre clos le 30 juin 2021

(Tous les montants en dollars sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

---

## 9. Engagements

Au 30 juin 2021, la Corporation avait des engagements de prêts de 7 427 746 \$ (320 000 \$ au 31 décembre 2020), moins le montant prélevé de 1 812 791 \$ (110 000 \$ au 31 décembre 2020), dont les modalités sont indiquées à la note 4.

## 10. Éventualités

### Recouvrement des honoraires

Dans le cours normal des activités, la Corporation fait appel à des conseillers juridiques et financiers pour obtenir des services liés à d'éventuels prêts. Les honoraires de ces conseillers peuvent être recouvrés auprès des emprunteurs à la conclusion d'une convention de prêt. Ces charges sont inscrites à titre d'honoraires à l'état résumé intermédiaire des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé lorsqu'elles sont engagées. Au 30 juin 2021, une partie de ces charges, dont le montant pourrait atteindre 98 \$, seront recouvrées si des conventions de prêt sont conclues.

## 11. Événements postérieurs à la date de clôture

### a) Émission d'actions privilégiées

Le 23 juillet 2021, la Corporation a émis 450 000 actions privilégiées au gouvernement du Canada pour 450 000 \$.